

Date d'envoi de la convocation : 24 Juin 2014
Nombre de Conseillers en exercice : 93
Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 76
Nombre de Procurations : 8
Nombre de Votants : 84
Date d'affichage du compte rendu : 7 Juillet 2014
Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :

4/8/2014

PRESIDENCE DE : M. Jean-Pierre REBOURGEON

Présents : **Titulaires :** Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Gérard ROY, Bernard BATTAULT, Patrick MANIERE, Jean-Claude ANDRE, Jean-Luc BECQUET, Nadine BELISSANT-REYDET, Isabelle BIANCHI, Pierre BOLZE, Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS, Frédéric CANCEL, Jean-François CHAMPION, Carole CHATEAU, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Philippe FALCE, Thibaut GLOAGUEN, Fabrice JACQUET, Danièle JONDOT-PAYMAL, Marie-Odile LABEAUNE, Virginie LEVIEL, Marie-Laurence MERVILLE, Marie-Laure RAKIC, Jacques-Hervé RIFFAUD, Philippe ROUX, Jacques THOMAS, Antoine TRIFFAULT-MOREAU, Jean-Benoît VUITTENEZ, Gabriel FOURNIER, René L'EXCELLENT, Estelle BERNARD-BRUNAUD, Martine BOUGEOT, Philippe DIDAILLER, Michel PICARD, Michèle RODIER, Patricia ROSSIGNOL, Céline DANCER, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Pierre BROUANT, Sandrine ARRAULT, Franck CHAMBRION, Jean-Marc PRENEY, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN, Jérôme BILLARD, Vincent LUCOTTE, Joëlle BAZOT-BOUDOT, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Annie BARAT, Denis THOMAS, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Philippe CESNE, Claude CORON, Jérôme FLACHE, Jacques FROTEY, Bernard NONCIAUX, Gérard GREFFE, Gérard PRUDHON, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Sylvain JACOB, Paul BECKER, Daniel TRUCHOT, Patricia RACKLEY, Jean MAREY.

Suppléants : MM. et Mme Christophe PETOT (Suppléant de CHAUDENAY), Thierry DUBUISSON (Suppléant de CORCELLES lès ARTS), Serge COULON (Suppléant de SANTENAY) et Frédérique PAPILLON (Suppléante de SANTOSSE).

Délégués ayant donné procuration :

- M. Alain SUGUENOT à M. Pierre BOLZE,
- Mme Anne CAILLAUD à M. M. Jean-François CHAMPION,
- Mme Ariane DIERICKX à Mme Carole CHATEAU,
- Mme Carla VIAL à M. Jean-Luc BECQUET,
- M. Patrick FERRANDO à M. Michel PICARD,
- M. Guillaume D'ANGERVILLE à M. Denis THOMAS,
- Mme Marie-France BRAVARD à Mme Isabelle BIANCHI,
- Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL.

Délégués Absents non suppléés et non représentés : MM. et Mme Jean-Noël MORY, Marc DENIZOT, Olivier ATHANASE, Thierry LAINE, Jean CHEVASSUT, Christian POULLEAU, Serge COLLAVINO, Jean-Paul ROY et Chantal MITANCHEY.

Secrétaire de séance : Mme Justine MONNOT.

M. CHAMPION, rapporteur, rappelle que les tarifs appliqués dans le cadre de la compétence "Collecte des déchets ménagers" sont établis en fonction des coûts réels supportés par la collectivité.

Il propose au Conseil de Communauté de faire évoluer la grille tarifaire présentée en annexe et établie selon les dispositions suivantes :

✓ Fourniture des bacs ordures ménagères : pas de modification par rapport à la délibération 25 mars 2013.

✓ Redevance spéciale: réévaluation du tarif pour la collecte et le traitement des déchets ménagers assimilés (professionnels, administrations et part variable des communes) de 23 € à 26 € par mètre cube ainsi que les collectes supplémentaires de 32 € à 33 € par collecte et par mois pour tenir compte de l'évolution des coûts de transfert et de traitement depuis deux ans. Pour les communes, il est proposé de faire passer la part fixe de 0,75 €/habitant à 0,86. Ces nouveaux tarifs entreront en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2015.

✓ Accueil des professionnels en déchèterie : réévaluation des tarifs pour les déchets non-recyclables de 18 € à 25 €/m³, les gravats de 15 € à 16 €/m³ et création d'un tarif supplémentaire pour le bois, qui est à présent trié sur l'ensemble des déchèteries au prix de 16 €/m³, pas de modification pour les végétaux et les déchets dangereux. Ces nouveaux tarifs entreront en vigueur au 1^{er} septembre 2014.

✓ Mise à disposition de composteur : pas d'évolution du tarif du deuxième composteur destiné aux particuliers. Il est proposé cependant de voter un tarif pour le deuxième composteur attribué aux professionnels, dans la limite de deux par établissement, au prix de 60 €. Ce tarif entrera en vigueur au 1^{er} septembre 2014.

✓ Caution pour l'utilisation des gobelets réutilisables : aucune évolution proposée.

**Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- adopte la grille tarifaire telle que proposée et dont le détail est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme
LE PRESIDENT
pour le PRESIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

GILLES ATTARD



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

PRIX DE VENTE DES BACS OM

Contenance des bacs	Tarifs initiaux	Prix d'achat TTC réel pour la Collectivité	Tarifs actuels inchangés (TTC livrés)
80 l	26,19 €	28,81 €	28,00 €
120 l	27,39 €	30,13 €	30,00 €
180 l	34,33 €	37,76 €	38,00 €
240 l	38,15 €	41,97 €	42,00 €
340 l	57,17 €	62,89 €	63,00 €
500 l	137,54 €	151,29 €	152,00 €
660 l	133,95 €	147,35 €	148,00 €

TARIFS REDEVANCE SPECIALE D'ORDURES MENAGERES

Redevance Spéciale	Tarif actuel	Prix de revient	Tarif proposé
Professionnels + administrations	23€/m ³	26,53 €/m ³	26 €/m ³
Collectes supplémentaires	32 €/mois	32 €/mois	33 €/mois
Communes	Part fixe : 0,75 €/habitant Part variable : 23€/m ³	Part fixe : 0,86 €/habitant Part variable : 26,53€/m ³	Part fixe : 0,86 €/habitant Part variable : 26€/m ³

TARIFS ACCUEIL DES PROFESSIONNELS EN DECHETERIES

Type de déchets	Tarif actuel	Coût moyen pratiqué dans le cadre du marché	Tarif proposé
Déchets non-recyclage	18 €/m ³	28,48 €/m ³	25 €/m ³
Gravats	15 €/m ³	16,29 €/m ³	16 €/m ³
Végétaux	15 €/m ³	14,57 €/m ³	15 €/m ³
Déchets Dangereux	50 €/m ³	220 €/m ³	50 €/m ³
Bois	Non facturé	15,99 €/m ³	16 €/m ³

TARIF DE MISE A DISPOTION DES COMPOSTEURS

Matériel	Coût de revient pour la collectivité (achat TTC)	Tarif actuel inchangé
2e composteur (particulier)	54,72 €	25 €
2e composteur (professionnel)	76,54 €	60 €

TARIF CAUTION POUR Gobelets REUTILISABLES

Matériel	Coût de revient pour la collectivité (achat + frais de gestion)	Tarif actuel inchangé
Gobelets réutilisables (2000)	1 000 €, soit 0,50€/unité	0,50 € /unité

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE, COTE ET SUD
Numéro de l'acte	14_84
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	8.8.3 - Déchets
Objet de l'acte	Fixation des différents tarifs pour le service déchets
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	-200006682-20140630-14_84-DE
Date de transmission de l'acte	01/08/2014
Date de réception de l'accuse de réception	01/08/2014